

Objectif opérationnel

Ce mémo sert à repérer les situations de feu ou d'ATEX, demander les bons documents, vérifier les moyens de prévention et tracer les actions dans le DUERP / DRPCE.

De quoi parle-t-on ?

Incendie

Combustion non maîtrisée dans le temps et dans l'espace. Elle nécessite un combustible, un comburant et une source d'inflammation.

Explosion / ATEX

Réaction rapide entraînant surpression, effet de souffle, flammes et chaleur. Une ATEX est un mélange air + gaz, vapeur, brouillard ou poussière combustible.

À casser pour éviter le départ :

Combustible **Comburant** **Source d'inflammation**

En ATEX, vérifier aussi :

Dispersion **Plage d'explosivité** **Confinement**

Quels effets sur la santé ?

- Brûlures souvent graves par flammes, surfaces chaudes ou rayonnement.
- Asphyxie liée à la baisse d'oxygène et intoxication par fumées/gaz de combustion.
- Blessures, chutes, projections, atteintes auditives ou pulmonaires par surpression.
- Effondrement possible de structures fragilisées par la chaleur.
- Dégâts matériels, arrêt d'activité et exposition des secours ou collègues.

Qu'est-ce qui déclenche le risque ?

- Forte concentration de vapeurs, gaz, brouillards ou poussières dans l'air.
- Sources d'inflammation : soudure, meulage, étincelles électriques, surfaces chaudes, cigarette.
- Installations électriques défectueuses ou matériel non adapté à la zone.
- Mélange de produits incompatibles ; présence de comburants.
- Stockage inadapté : bidons ouverts, chiffons souillés, manque d'aération.
- Produits combustibles non étiquetés : bois, papier, céréales, gaz de ville.

Que faut-il identifier sur site ?

- ✓ Zones ATEX délimitées, signalées et cohérentes avec le zonage.
- ✓ Issues de secours, couloirs, escaliers et portes jamais condamnés ni encombrés.
- ✓ Extincteurs, RIA, alarme et BAES accessibles, visibles et vérifiés.
- ✓ Produits inflammables / explosifs / comburants et incompatibilités de stockage.
- ✓ Travaux par points chauds : permis de feu, surveillance, nettoyage préalable.
- ✓ Consignes, guide-file / serre-file, point de rassemblement et exercice réel.

Que faut-il vérifier en priorité ?

Sujet	Réflexe de contrôle	Preuve / document	Base à citer
Dégagements	Issues, couloirs, escaliers libres ; portes manoeuvrables sans clé ; signalisation visible.	Visite terrain, plan, photos non nominatives.	R4227-4 à R4227-14
Extinction	Extincteurs adaptés, accessibles, contrôlés ; RIA / détection si nécessaire.	Registre sécurité, rapports, levée observations.	R4227-28 à R4227-33
Alarme & consignes	Alarme audible, consignes affichées, rôles d'évacuation identifiés.	Consignes, registre exercices/essais.	R4227-34 à R4227-41
Stockage	Produits séparés, ventilés, bidons fermés ; chiffons souillés en récipient métallique.	Inventaire, FDS, règles de compatibilité.	R4227-22 à R4227-27
ATEX	Zonage, matériel adapté, mise à la terre, formation et autorisation de travaux.	DRPCE intégré au DUERP.	R4227-42 à R4227-54

Quels moyens de prévention mettre en place ?

Organisationnels

- Procédure d'évacuation : guide-file, serre-file, point de rassemblement.
- Permis de feu pour soudure, meulage, découpe et travaux par points chauds.
- Règles de compatibilité de stockage ; interdiction de fumer signalée.
- Exercices, essais et visites au moins tous les six mois.

Techniques

- Moyens d'extinction adaptés : extincteurs, RIA, détection, alarme, BAES.
- Ventilation / captage des vapeurs et poussières ; nettoyage régulier.
- Matériel ATEX adapté, mise à la terre, équipotentialité, anti-étincelles.
- Armoires ventilées/ignifugées, portes coupe-feu, dégagements libres.

Humains

- Former les salariés aux consignes, à l'alarme et aux premiers moyens.
- Informer les nouveaux arrivants, intérimaires et entreprises extérieures.
- Identifier les personnes chargées d'alerter les secours et d'évacuer.
- Débriefer chaque exercice et transformer les écarts en actions DUERP.

Quels documents demander ?

Documents à demander / tenir à disposition	Usage terrain
DUERP + liste d'actions	Intégrer incendie / ATEX, prioriser les mesures, suivre responsables, délais et preuves.
DRPCE + zonage ATEX	Déterminer les zones, équipements autorisés, sources d'inflammation, travaux sous autorisation.
Inventaire produits + FDS	Repérer combustibles, comburants, solvants, aérosols, incompatibilités et consignes EPI.
Consignes incendie + plans	Vérifier alerte, évacuation, guide-file / serre-file, point de rassemblement, personnes handicapées.
Registres et rapports de contrôle	Extincteurs, alarme / SSI, BAES, électricité, chauffage, ventilation : suivre les observations.
Permis de feu / plans de prévention	Encadrer les travaux par points chauds et la coactivité avec entreprises extérieures.

Quels réflexes appliquer ?

- ✓ Supprimer ou éloigner un des 3 éléments du feu.
- ✓ Pour l'ATEX : éviter la formation, puis l'inflammation, puis limiter les effets.
- ✓ Traiter immédiatement toute issue obstruée ou porte condamnée.
- ✓ Tracer les constats, photos non nominatives et actions dans DUERP / DRPCE.
- ✓ Vérifier la levée des observations après contrôle ou exercice.

Quels points de vigilance ?

- ! Une poussière combustible peut exploser sans pictogramme visible.
- ! Un extincteur inadapté peut aggraver le risque électrique ou chimique.
- ! Les bidons ouverts et chiffons souillés génèrent des vapeurs inflammables.
- ! Le stockage dans escaliers, couloirs ou près des issues est critique.
- ! ERP, IGH ou ICPE peuvent imposer des exigences plus contraignantes.

Quelle base réglementaire citer ?

Références socle à vérifier selon activité, ERP/ICPE/IGH et prescriptions assureur :

Code du travail

- R4227-1 à R4227-57 : incendie, évacuation, ATEX
- R4227-43 à R4227-54 : ATEX et DRPCE
- R4121-1 à R4121-4 : DUERP
- L4121-1 à L4121-3-1 : prévention et actions

Recommandations INRS

- ED 6336 : L'incendie sur le lieu de travail
- ED 6337 : L'explosion d'ATEX sur le lieu de travail
- ED 970 : Évaluation du risque incendie
- ED 945 : Réglementation ATEX
- ED 6230 : Consignes incendie (remplace ED 929)

Conseil : demander les rapports de vérifications et consigner les écarts dans le DUERP / DRPCE avec responsable, échéance et preuve.